
**143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX**

Tél : 01 30 97 73 39

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SY MONTALET**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : LAINVILLE PRIEURE+ LAINVILLE HAUT

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
LAINVILLE-EN-VEXIN	Hameau du Prieuré + Haut de Lainville	315
	Population totale :	315

Unité de distribution : MONTALET - JAMBVILLE

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
JAMBVILLE	en totalité	835
LAINVILLE-EN-VEXIN	Bourg (60%)	473
MONTALET-LE-BOIS	en totalité	315
	Population totale :	1 623

Unité de distribution : OINVILLE BOURG GAILLON

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
GAILLON-SUR-MONTCIENT	en totalité	677
OINVILLE-SUR-MONTCIENT	Bourg (92%)	990
	Population totale :	1 667

Unité de distribution : OINVILLE NORD

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
OINVILLE-SUR-MONTCIENT	La Grelette (8%)	86
	Population totale :	86

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la ressource : captage (CAP) d'eau souterraine (source, puits, forage...) ou prise d'eau superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP)

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que la même personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) et le même délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution : LAINVILLE PRIEURE+ LAINVILLE HAUT

Population desservie: 315 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F DROCOURT EAU BRUTE	000003	CAP	2		
F DROCOURT EAU TRAITEE	000663	TTP	1	Permanent	100%

Unité de distribution : MONTALET - JAMBVILLE

Population desservie: 1623 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)	000055	CAP	2		
CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)	000988	TTP	1	Permanent	100%

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : OINVILLE BOURG GAILLON

Population desservie: 1667 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
FORAGE SERAINCOURT (95)	000084	CAP	2		
FORAGE SERAINCOURT (95)	000989	TTP	1	Permanent	100%

Unité de distribution : OINVILLE NORD

Population desservie: 86 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S SAILLY	000044	CAP	2		
S SAILLY EAU TRAITEE	000662	TTP	1	Permanent	100%

Nota: S = source, F = forage

Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Une des actions du Plan Régional Santé Environnement 3 est la poursuite de la mise en oeuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du délégataire.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service Santé Environnement de la Délégation départementale des Yvelines.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)	HORS YVELINES	SERAINCOURT		30/05/2018			
FORAGE SERAINCOURT (95)	HORS YVELINES	SERAINCOURT	09/04/2019	03/07/2015	28/05/2019	23/06/2020	02/09/2020

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute, avant tout traitement),
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
4	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
21/01/20	00219071	SERAINCOURT	CAPTAGE EAU BRILLANTE TRAITEE	C	C
03/03/20	00219072	SERAINCOURT	CAPTAGE EAU BRILLANTE TRAITEE	C	C
17/07/20	00219066	SERAINCOURT	CAPTAGE EAU BRILLANTE TRAITEE	C	C
20/11/20	00219069	SERAINCOURT	CAPTAGE EAU BRILLANTE TRAITEE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : FORAGE SERAINCOURT (95)

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
03/03/20	00219073	SERAINCOURT	FORAGE SERAINCOURT EAU TRAITEE	C	C
04/06/20	00219074	SERAINCOURT	FORAGE SERAINCOURT EAU TRAITEE	C	C
15/10/20	00219075	SERAINCOURT	FORAGE SERAINCOURT EAU TRAITEE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LAINVILLE PRIEURE+ LAINVILLE HAUT

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
27/01/20	00211229	LAINVILLE-EN-VEXIN	POINT MOBILE HAMEAU PRIEURE	C	C
04/06/20	00213816	LAINVILLE-EN-VEXIN	POINT MOBILE HAMEAU PRIEURE	C	C
16/12/20	00217619	LAINVILLE-EN-VEXIN	POINT MOBILE HAMEAU PRIEURE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MONTALET - JAMBVILLE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
11	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
13/02/20	00211575	LAINVILLE-EN-VEXIN	PT MOBILE LAINVILLE	C	C
18/02/20	00211658	JAMBVILLE	POINT MOBILE JAMBVILLE	C	C
28/02/20	00212366	MONTALET-LE-BOIS	POINT MOBILE MONTALET	C	C
22/04/20	00213161	JAMBVILLE	POINT MOBILE JAMBVILLE	C	C
04/06/20	00213715	LAINVILLE-EN-VEXIN	PT MOBILE LAINVILLE	C	C
15/09/20	00216784	LAINVILLE-EN-VEXIN	PT MOBILE LAINVILLE	C	C
16/09/20	00216793	JAMBVILLE	POINT MOBILE JAMBVILLE	C	C
28/09/20	00216129	MONTALET-LE-BOIS	POINT MOBILE MONTALET	C	C
03/11/20	00216896	JAMBVILLE	POINT MOBILE JAMBVILLE	C	C
10/11/20	00217126	MONTALET-LE-BOIS	POINT MOBILE MONTALET	C	C
17/11/20	00217213	JAMBVILLE	POINT MOBILE JAMBVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : OINVILLE BOURG GAILLON

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
7	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
18/02/20	00211652	GAILLON-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE GAILLON	C	C
11/03/20	00212558	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE OINVILLE	C	C
18/06/20	00213948	GAILLON-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE GAILLON	C	C
23/07/20	00214727	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE OINVILLE	C	C
04/08/20	00214995	GAILLON-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE GAILLON	C	C
25/11/20	00217282	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE OINVILLE	C	C
10/12/20	00217561	GAILLON-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE GAILLON	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : OINVILLE NORD

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
24/02/20	00212011	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE LA GRELETTE	C	C
18/06/20	00213947	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE LA GRELETTE	C	C
25/11/20	00217303	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	POINT MOBILE LA GRELETTE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Unité de gestion et d'exploitation : SY MONTALET Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution).

TTP	CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)
------------	-----------------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	4	35	36	37		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	4	0,10	0,16	0,28		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	4	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	4	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	1	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	1	0,24	0,24	0,24	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	4	21,90	23,73	26,00	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	4	0,01	0,01	0,02	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	4	0,05	0,05	0,06	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	4	0,00	0,05	0,07	0,1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	10	

Unité de gestion et d'exploitation : SY MONTALET Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	FORAGE SERAINCOURT (95)
------------	--------------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	3	36	37	39		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	3	0,14	0,15	0,18		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	3	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	3	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	1	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	1	0,26	0,26	0,26	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	3	30,40	32,50	34,00	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	10	

Unité de gestion et d'exploitation : SY MONTALET Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI LAINVILLE PRIEURE+ LAINVILLE HAUT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T	6	7,30	7,45	7,64		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	3	0,15	0,17	0,19		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	3	0	0	0	0	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0.5	

UDI MONTALET - JAMBVILLE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T	31	7,20	7,46	7,71		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	11	0,00	0,11	0,36		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	11	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	11	0	0	0	0	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	11	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	2	0,00	0,00	0,00	0.5	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T	5	0,00	0,01	0,01	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T	5	0,00	0,05	0,07	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T	5	0,00	0,06	0,13	0,1	<i>Hors limites!</i>

Unité de gestion et d'exploitation : SY MONTALET Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI OINVILLE BOURG GAILLON

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T	20	6,90	7,18	7,50		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	7	0,00	0,12	0,27		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	7	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	7	0	0	0	0	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	7	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0.5	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T	6	0,00	0,00	0,00	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T	6	0,00	0,00	0,00	0,1	

UDI OINVILLE NORD

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T	6	7,17	7,25	7,32		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	3	0,12	0,18	0,27		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	3	0	0	0	0	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de gestion et d'exploitation : SY MONTALET Année : 2020
**Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité
de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE**

- Les "limites de qualité" sont des valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Ces limites de qualité garantissent, au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.
- Les "références de qualité" sont des valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

UDI MONTALET - JAMBVILLE

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Limite(s) de qualité réglementaire(s)
ATRAZINE DÉSETHYL DÉISOPROI	0,126 µg/L	15/09/2020	0,10

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Le contrôle réalisé le 28/09/2020 à Lainville en Vexin a mis en évidence des teneurs en pesticides conformes aux exigences réglementaires.